

5 - Administration générale

**Reprise en régie directe de la Maison
"Les Terrasses" à WANGENBOURG -
Compensation à l'Amicale du personnel**

Rapport n° CG/2012/45

Service Chef de file :

Direction des ressources humaines

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le versement d'une compensation financière à l'Amicale du personnel, en contrepartie des investissements réalisés à la Maison "Les Terrasses" à Wangenbourg.

La commission permanente du Conseil Général réunie le 4 juillet 2011 a autorisé son Président à résilier avec effet du 1^{er} janvier 2012 la convention du 10 novembre 1998 avec l'Amicale du personnel du Conseil Général du Bas-Rhin, de mise à disposition de la Maison de vacances "Les Terrasses" à Wangenbourg.

Cette résiliation a été proposée pour faire de la Maison de vacances un outil de travail et de loisirs pour les agents et les élus du Conseil Général.

La délibération du Conseil Général du 12 décembre 2011 acte la reprise en régie directe de la Maison de vacances avec effet du 1^{er} janvier 2012.

La compensation par le Département des sommes investies par l'Amicale a été évaluée à 32.000 euros. Cette somme correspond aux immobilisations et aux stocks détenus à la date du transfert.

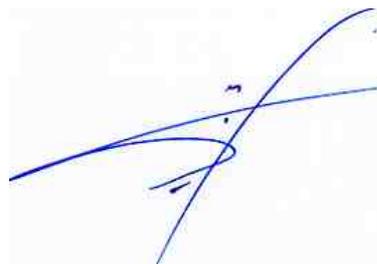
Le versement d'une compensation financière de ce montant à l'Amicale finalisera la reprise en régie directe de la Maison de vacances de Wangenbourg.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve le versement d'une compensation d'un montant de 32.000 euros à l'Amicale du personnel du Conseil Général du Bas-Rhin, en contrepartie des investissements effectués à la Maison de vacances "Les Terrasses" à Wangenbourg.

Strasbourg, le 20/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL